

Liturgie**LA COMMUNION A DOMICILE**

De la "Semaine Religieuse" de Québec

Q. — Lorsqu'on communique un malade à domicile, peut-on communiquer avec lui d'autres personnes empêchées de se rendre à l'église, surtout si c'est le premier vendredi du mois?

R. — Le lieu ordinaire de la communion, vous l'indiquez vous-même implicitement, c'est l'église, la chapelle, l'oratoire: tout local dans lequel il est permis de conserver les saintes espèces ou de célébrer les saints mystères. C'est là que doivent se présenter les fidèles qui désirent recevoir l'Eucharistie. Voilà la règle générale.

Le lieu de la communion pour un malade, c'est la maison, la chambre qu'il habite, l'endroit quelconque où il se trouve: le bon Dieu va le rejoindre chez lui. Une fois sorti de sa demeure, une fois rendu auprès du malade à cause de lui, le Saint Sacrement peut être administré à toute personne de la maison qui, pour une raison ou pour une autre, est vraiment empêchée d'aller à l'église. Comment refuser la communion à cette âme qui est retenue au foyer, quand vous êtes déjà sur place, que vous portez l'Eucharistie en vos mains, que vous pouvez la dispenser sans aucune démarche ni cérémonie spéciales? Ne serait-ce pas un peu dur? Il semble bien que oui. Serait-ce répondre à l'intention des Souverains Pontifes, lesquels encouragent et favorisent tant la communion, voire la communion fréquente? Il semble bien que non. Observez consciencieusement les préceptes, mais évitez le formalisme rigide. Ici, préférez une interprétation miséricordieuse de la loi.

Cette interprétation, un théologien de Québec l'a proposée publiquement, en séance solennelle, lors du Congrès Eucharistique de Montréal. De tous les prêtres et théologiens présents, aucun n'a contredit. Wernz avait déjà écrit de son côté: "Sancta Eucharistia ad domos deferri potest et debet, ut viaticum morituris vel simplex communio infirmis vel aliis fidelibus impeditis dispensetur". (III, n. 743.)

N'ayez aucun scrupule à suivre l'opinion favorable.

**Chronique diocésaine**

L'événement le plus marquant du mois a sans doute été la belle convention qu'ont tenue les instituteurs de langue française à l'Académie Saint-Joseph.

Le Rév. Père Bourque, S. J., y a fait ses cours de pédagogie qui étaient avant tout des cours de solide apologétique. M. L.-P.